

Réunion du 22 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 84

Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Nadia GRAMMONTIN, Loïc COUNTRY, Nathalie DUPLÉIX, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Véronique ETCHART (pouvoir à M. Jacques CLAVÉ), Jean-Pierre FAYET, Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (pouvoir à M. Robert HAGET), Marc PEREZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU.

RAPPORT N° 16 : DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CYCLABLES DE PROXIMITE : REPONSE À L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DEPARTEMENTAL 2021

Rapporteur : Michel OLIVÉ

La CCLO est un acteur de la mobilité du quotidien sur le territoire. Depuis 2013, elle assure, par délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine, la mise en place d'un service de transport à la demande (Mobilacq).

Engagée dans le développement durable et solidaire de son territoire, la CCLO a souhaité mener une réflexion globale sur les déplacements, à travers un plan de mobilité simplifié lancé en 2018. Fort du travail collaboratif avec les acteurs locaux de l'emploi, du social, de l'insertion, les collectivités, les associations et collectifs citoyens, le plan de mobilité s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Stratégie des mobilités et animation territoriale.
- Accompagner au changement, communiquer, éduquer.
- Les services de mobilités.
- Aménager l'intermodalité.

Le Département 64 lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement d'actions relatives aux mobilités douces sur le territoire. Cet appel vise à accompagner les collectivités ou centralités porteuses d'initiatives pour l'adoption d'un schéma cyclable local suivie d'une réalisation concrète pouvant bénéficier d'un soutien financier départemental. Le schéma cyclable cible particulièrement la mobilité du quotidien et particulièrement vers les établissements scolaires et publics ainsi que la connexion avec les itinéraires cyclables départementaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'inscrire** les montants des recettes attendues et des dépenses lors d'une prochaine décision modificative ou du prochain budget,
- **d'autoriser** son Président à déposer le dossier de candidature et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice LAURENT

